

**COMPTE RENDU DE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2015**

Le dix avril deux mille quinze à 20h30 le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme Laëtitia VARET, Maire.

Etaient présents : MM. Laëtitia VARET, Gilles LAURENT, Gervais BARBE, Gilles PILLON, Alexandre TCHERNETZKY, Emilie GERMAIN, Didier CAULLET, Alain SEGUIN, Anthony BOTTIN, Mireille BRISSET, Dominique LAMBERT, formant la totalité des membres en exercice.

Emilie GERMAIN est élue secrétaire de séance.
Mr RINGWALD, percepteur de Voves est présent.

Approbation du compte rendu du précédent conseil.

Les délibérations concernant le compte administratif s'effectue par M. SEGUIN et en l'absence de Madame le Maire.

-Vote du Compte Administratif 2014 pour le budget communal et affectation de résultat :

Après lecture, le compte administratif est approuvé par 10 voix pour.

Il présente un excédent en fonctionnement s'élevant à 130 445.93€ et un déficit en investissement de 19 656.72 €.

Le conseil décide de combler le déficit d'investissement en inscrivant en recette d'investissement au compte 1068, la somme de 19 656.72 €.

Il décide d'inscrire au budget primitif 2015 :

- Le déficit d'investissement de 19 656.72 €, en dépense d'investissement au compte D 001
- L'excédent de fonctionnement de 130 445.93€, en recette de fonctionnement, au compte R002, excédent de fonctionnement reporté.

Ce compte administratif est en accord avec le compte de gestion du receveur.

-Vote du Compte Administratif 2014 pour le budget eau et affectation de résultat :

Après lecture, le compte administratif est approuvé par 10 voix pour.

Il présente un excédent en fonctionnement s'élevant à 25 622.16€ et un excédent en investissement de 14 900.46 €.

Il décide d'inscrire au budget primitif 2015 :

- L'excédent d'investissement de 14 900.46 €, en recette d'investissement au compte R 001
- L'excédent de fonctionnement de 25 622.16€, en recette de fonctionnement, au compte R002, excédent de fonctionnement reporté.

Ce compte administratif est en accord avec le compte de gestion du receveur.

-Budget primitif 2015 Commune :

Le budget primitif s'équilibre à 226 005.93€ en fonctionnement et à 60 056.72€ en investissement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2015 de la commune.

-Budget primitif 2015 du Service d'eau :

Le budget primitif s'équilibre à 46 230.06€ en fonctionnement et à 29 100.17€ en investissement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2015 du Service d'eau.

-Vote des taux :

Le Conseil Municipal,

Décide de ne pas modifier le taux des différentes taxes habitations, foncières bâties et non bâties. Ils perdurent comme les années précédentes, à savoir :

*Taxe habitation : **9.06%**.

*Taxe foncière bâtie : **12.04%**.

*Taxe foncière non bâtie : **20.20%**.

-Tarifs eau :

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le prix de l'eau pour 2015 pour une facturation sur 2016, soit **0.90€ le m3**.

Et décide de ne pas modifier le tarif de location des compteurs comme suit :

- Compteur de 15 et 20 : 18€
- Compteur de 25 et plus : 29€

Il est fortement conseillé de bien vouloir apporter une grande attention à sa consommation en eau afin d'éviter les mauvaises surprises.

-Subventions associations :

Le Conseil décide de fixer les subventions versées par la Commune pour un montant total de **360€** :

100 € à Familles Rurales de Ouarville-Réclainville , **40 €** au Conseil Local des Parents d'élèves de Ouarville-Réclainville-Louville, **30 €** aux associations suivantes : Secours Catholique de Voves, SIAD, Aide à domicile Schweitzer, ADMR portage de repas, Ligue contre le cancer, Paralysés de France.

Les montants seront indiqués au budget primitif 2015 de la Commune.

Demande de subvention faite par le club de tir à l'arc de Voves : l'ensemble du conseil municipal décide de verser **40€**.

- Questions diverses :

Devis mare de Villeneuve-Languedoc : le devis de M Segouin a été retenu par le conseil municipal pour un montant de 1800€ HT concernant l'abattage et l'élagage de certains arbres.

Devis clôture hangar communal : le devis de l'entreprise Doyen a été retenu par le conseil municipal pour un montant de 7775€ HT. Le conseil municipal propose de réviser le montant du loyer à compter du mois de juillet en le portant à 350€. Cette proposition sera faite au locataire.

Résumé par M Lambert de la réunion de sécurité routière : diminution du nombre d'accidents et de morts sur nos routes. Le conseil départemental s'occupe de la gestion des routes départementales et la DIRNO des routes nationales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.